

Aménagement du temps de travail

Phase n°2 Farce n°2

Un syndicat qui signe un accord sur l'aménagement du temps de travail pour ensuite ne plus pouvoir contrôler son application et les conséquences qui seront néfastes pour les salariés, demande à celui-ci de sacrés pirouettes pour convaincre aujourd'hui ces mêmes salariés qu'ils sont toujours au cœur de leurs préoccupations, et pour cause, il faut maintenant étouffer leurs mécontentements !

Ce syndicat a maintenant beau jeu de dire qu'il *s'opposera fermement à tout projet qui aurait des conséquences pour la santé des personnels et qui conduirait à modifier l'équilibre « vie professionnels / vie au travail »*, alors qu'il continue d'œuvrer dans la complaisance avec la direction en bénéficiant d'heures supplémentaire pour le fonctionnement de leur syndicat grâce à la signature d'accords et en faisant miroiter aux salariés des revendications qui font le jeu de la direction « *pose de récupérations à la main du salarié sur les périodes de creux d'activité* », ou en présentant des revendications qui ne sont qu'un rappel de la loi « *garantie de minimum de 15 jours en période haute* ». (Voir article L3141-19 du code du travail).

Ce n'est pas sérieux, cela pourrait être une farce, si ce n'était pas l'équilibre et la santé des salariés à travers leurs vies professionnelle et familiale qui étaient remis en cause. De son côté la direction veut nous rassurer sur l'aménagement du temps de travail en parlant d'équité et de libre échanges, alors que les outils informatiques pour faire ces échanges ne pourront par évoluer, car ceux qui possédaient les compétences pour les faire évoluer sont parties en PDV.

Il est fort à parier que la Direction fera des choix et que le rendement sera au premier plan de ses préoccupations.

Que pouvons-nous retenir dès à présent

Un objectif de + 20% de productivité en 2014, après ceux de 2012 et 2013.

Périodes déficitaires en taux d'accessibilité annuelle : **de juin à septembre, octobre.**

Périodes déficitaires en taux d'accessibilité semaine : les week-ends, notamment les dimanches.

Périodes déficitaires en taux d'accessibilité quotidienne : 08h30 à 12h00 et de 17h00 à 22h00.

Pour y parvenir :

- L'Aménagement du temps de travail sera lissé sur 52 semaines.
- Le salarié pendant les pics d'activité pourra voir sa vacation allongée ou faire des vacances supplémentaires (temps partiels) !!
- Pendant les périodes dites "moins déficitaires ou creux d'activité" comme de septembre à janvier", le salarié verra éventuellement une diminution de sa durée de vacances ou repos supplémentaires !!
- Les télétravailleurs seront toujours rattachés à leur centre d'origine (pour les besoins de remises à jour de leur logiciel), mais auront une grille unique par taux de travail avec facilitation de changements d'horaires entre eux et gestion de leurs CA par classement d'ordre selon leurs points SIRH, comme un centre autonome.

C'est à terme la création d'un "CRC télétravailleurs" relié à un pôle de maîtrises et de référents, en corolaire avec la disparition de CRC de provinces.

Une régulation des Plannings selon événements /délai de prévenance :

- * Obligation du salarié d'accepter une régulation de son planning à **Semaine - 9**, (En cas de mauvaises adéquations des besoins et des ressources.)
- * Régulation entre S-9 à S-5" en cas de formation, comme OSCAR ..."
- * Régulation entre S-5 et J-7" : "événement particulier", (Nuages de cendres, Aléas normaux d'exploitation,)
- * Régulation entre J-7 et J-1" : "cas de force majeure et au volontariat", (IRG, taux d'absentéisme trop important ...)
- * Enfin amplitude horaire de fermeture à 22h00 partagée par tous les CRC: MTL, LYS et Provinces. (Revendication CGT de longue date après la mise en place de l'assistance internet en province).

Il s'agissait pour la CGT de maintenir l'activité en augmentant l'effectif des CRC de province et de retrouver un horaire alternant avec de vrais matins et de vrais soirs.

PAR CONTRE LA CGT EST RÉSOLUMENT CONTRE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.

C'est en effet un outil extraordinaire pour la direction d'augmenter la productivité, de supprimer des postes (PDV) tout en portant l'essentiel des efforts sur les salaires au profit de la finance.

... Sauf si vous, salariés, sympathisants ou syndiqués, décidez de former un front commun pour élaborer des revendications contre cette nouvelle attaque visant vos conditions de travail.


La CGT est prête à vous accompagner dans cette démarche.

Mais aussi pour éviter de se retrouver ailleurs dans le groupe AF/KLM, c'est-à-dire dans une filiale, pour préserver **un emploi** autre que **vos compétences/salaires**,

Les élus CGT, continueront à revendiquer:

- Le remplacement de tous départs (démission, départs à la retraite, décès, etc), par l'embauche de jeunes
- Que chaque compétence et nouvelle tâche acquise soient valorisées financièrement,
- Le retour au sein du Commercial France de toutes les tâches données à la sous-traitance,
- Minimum de 3 semaines de congés pour ceux qui le désire pendant la période haute
- Fluidité des échanges à travers Maxime entre tous types de contrats et CRC confondus
- La réintroduction de la reconnaissance de la pénibilité par :
 - La réintroduction en CRC de 40 mns de pause,
 - Pause écran de 30 mns
 - Retour du retrait panne

La CGT appelle tous les salariés de la fonction commerciale à ne pas s'isoler et à combattre les choix financiers de la Direction générale.

	Je désire Adhérer à la CGT du Commercial France	
	Nom :	Prénom
	Service :	Contact Téléphonique :
	Adresse Mail :	

Communiquer ce bulletin à un de nos délégués ou le déposer dans notre boîte aux lettres au rez-de-chaussée coté CE face au service courrier